

Compte rendu de la séance du 27 novembre 2018

La séance ouverte à 20H00 close à 22H40

Président : CAMUS Xavier

Secrétaire : CAMUS Xavier

Présents :

Monsieur Damien BRICOUT, Monsieur Xavier CAMUS, Madame Janick CAUDRON, Monsieur Dominique CARON, Madame Lionelle MARIAGE, Madame Christine TILLOY, Monsieur Richard FLAMANT, Monsieur Jean-Marie MARSY

Excusés :

Monsieur Gilles DENNE

Absents :

Monsieur André LEVE, Monsieur Stéphane HAULTCOEUR

Ordre du jour:

- Festivités de Fin d'année
- Chemin de Transval
- Questions diverses

Délibérations du conseil:

Vote de crédit supplémentaires (DE 2018 033)

La séance ouverte, Mr Bricout expose au Conseil Municipal que les crédits ouverts aux articles ci-après du budget de l'exercice 2018, ayant été insuffisants, il est nécessaire de voter les crédits supplémentaires et/ou de procéder aux réajustements des comptes et d'approuver les décisions modificatives suivantes :

FONCTIONNEMENT :		DEPENSES	RECETTES
615231	Entretien, réparations voiries	-2000.00	
TOTAL :		-2000.00	0.00
INVESTISSEMENT :		DEPENSES	RECETTES
212	Agencements et aménagements de terrains	2000.00	
TOTAL :		2000.00	0.00
TOTAL :		0.00	0.00

Mr Bricout invite le Conseil Municipal à voter ces crédits.

Le Conseil Municipal après en avoir délibéré, vote en dépenses les suppléments de crédits compensés par les plus-values de recettes indiquées ci-dessus.

Fait et délibéré à WARLUZEL, les jour, mois et an que dessus.

PORTAIL ET ESPACE VERT DE L'AIRE DE JEUX COMMUNALE (DE 2018 034)

Mr Bricout informe le conseil municipal que l'aire de jeux communale aurait besoin d'être terminée avec du gazon et être close par un portail pour la sécurité des usagers.

Il présente au conseil municipal un devis de l'entreprise Lemoine espaces verts proposant un portail pour 1655 euros HT, la préparation et l'engazonage du terrain pour 765 euros HT, la mise en place d'une bâche et la fourniture de plantations couvres sols pour 675 euros HT.

Après en avoir délibéré, le conseil municipal, unanime, valide la proposition de Mr Bricout et accepte le devis uniquement pour le portail et l'engazonage pour un montant total de 2420 euros HT. La pose de la bâche et des plantations seront faites par les agents communaux.

Les crédits supplémentaires à la réalisation de ce projet seront intégrés au budget par décision modificative, si nécessaire.

ACHAT PLAQUES DE RUES, TABLEAU AFFICHAGE CIMETIERE ET POUBELLES (DE 2018 035)

Mr Bricout informe le conseil municipal que les plaques des rues "de la chapelle" et "des sabotiers" ont été dégradées et qu'il faudrait les remplacer, qu'à la demande de l'agent communal il serait appréciable de mettre des poubelles au niveau des abris de bus (place de la mairie et rue de Sus saint Léger). Il précise que comme décidé lors du précédent conseil, il a reçu le devis pour le panneau d'affichage à poser au cimetière avec les futurs portails.

Il présente au conseil municipal un devis de Leader collectivité proposant 2 poubelles, 2 plaques de rues et le panneau d'affichage pour le cimetière 1305.73 euros HT.

Après en avoir délibéré, le conseil municipal, unanime, valide la proposition de Mr Bricout et accepte le devis pour un montant total de 1305.73 euros HT. La commande du panneau d'affichage et des accessoires se fera sur le budget 2019, le reste pouvant être fait de suite.

Les crédits supplémentaires à la réalisation de ce projet seront intégrés au budget par décision modificative, si nécessaire.

CHEMIN DE TRANSVAL (DE 2018 036)

Mr Bricout informe le conseil municipal que le chemin de transval a récemment été rénové mais qu'il est à nouveau abîmé, puisque les particuliers l'empruntent à vive allure avec leur véhicule personnel.

Il préconise de prendre un arrêté de circulation sur ce chemin, limitant son accès à un usage agricole. Il propose la pose de 2 panneaux, chacun aux entrées du chemin, et des contrôles des autorités pour faire appliquer cet arrêté.

Après délibération, le conseil municipal, unanime, accepte de prendre un arrêté de circulation pour limiter l'accès du chemin de transval à un usage agricole. Des panneaux de signalisation seront posés à chaque entrées du chemin et les autorités compétentes averties afin de faire appliquer cet arrêté.

Autres Décisions du conseil

FESTIVITES DE FIN D'ANNEE :

Il a été décidé de supprimer le goûter des aînés cette année. En échange, la carte cadeau qui leur sera offerte sera augmentée. Elle passera de 20 à 25 euros par personne, à laquelle viendra s'ajouter une bouteille de vin pour les hommes et une boîte de biscuits pour les dames. (25 femmes et 27 hommes)

Tous les aînés seront conviés à participer au goûter organisé pour les enfants le dimanche 16/12 à 15h30.

Suite aux demandes d'inscription, 23 enfants se sont inscrits à l'arbre de Noël et 15 inscrits à l'atelier enfants pour la réalisation d'un objet de fin d'année.

Janick, Christine et Lionelle se chargeront de l'achat des cadeaux de Noël pour les enfants.

Jean Marie se chargera du reste des courses pour le goûter et les cadeaux des aînés.

Pour le goûter, il est prévu des sachets individuels pour les enfants avec coquille, papillottes et clémentines.

Des coquilles, clémentines et papillottes supplémentaires sont prévues pour déguster le jour même, ainsi que des bûches (chocolat et café) et boissons.

Richard se charge de préparer le costume de Père Noël.

11 grilles de 42 cases sont prévues à la vente avec le tirage le jour du goûter. Premier lot une dinde, 2e lot une boîte de chocolats, 3e lot une bouteille de vin.

Christine s'occupe de créer les enveloppes à vendre le jour du goûter.

BRICOUT D.

CAMUS X.

CAUDRON J.

CARON D.

TILLOY C.

MARIAGE L.

FLAMANT R.

MARSY J-M.